



OAP PATRIMOINE

LE PATRIMOINE PROTEGE

Nâves-Parmelan
Echelle : 1/5000ème

PATRIMOINE PROTEGE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U

- Ensembles historiques des villages et des hameaux
 - Patrimoine religieux
 - Patrimoine public et tertiaire
 - Châteaux et maisons nobles
 - Grandes demeures
 - Patrimoine rural
 - Patrimoine industriel
 - Patrimoine civil 20ème
 - Patrimoine "Label : Architecture contemporaine remarquable hors SPR

PETIT PATRIMOINE, PATRIMOINE VERNACULAIRE PROTEGÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U

- * Patrimoine des ouvrages et infrastructures
 - ◆ Patrimoine mémoriel et commémoratif
 - Petit patrimoine domestique
 - Petit patrimoine historique
 - ▷ Petit patrimoine religieux
 - ⌂ Petit patrimoine rural

— Canal

- Canal
 - Chemin de croix avec stations
 - Murs en pierre
 - Pont
 - Voie pavée

AUTRES INFORMATIONS

- Périmètre de protection des monuments historiques (inscrits et classés)
 - Immeubles inscrits et classés protégés au titre des monuments historiques
 - Secteur Patrimonial Remarquable (SPR-AVAP) d'Annecy

FOND DE PLAN

-  Parcels
 -  Built structures
 -  Airport
 -  Rail line
 -  Motorway
 -  Departmental roads
 -  Other roads and paths
 -  Water surface and watercourses

